



LE JOURNAL Mâcon Habitat

LE JOURNAL D'INFORMATION DES LOCATAIRES DE MÂCON HABITAT - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT - MÂCONNAIS BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION

EDITO

LA CHANAYE : L'AMÉLIORATION DE VOTRE CADRE DE VIE

Les travaux de rénovation urbaine dans le quartier de La Chanaye sont désormais lancés.

Cette rénovation urbaine est le moteur de l'amélioration du cadre de vie. En investissant dans ce quartier, nous l'améliorons et contribuons à offrir un environnement et des logements où il fait bon vivre.

Ce projet de rénovation va transformer le quartier avec des immeubles réhabilités, de nouveaux espaces extérieurs, de nouvelles rues, de nouveaux services. Les enjeux environnementaux ne sont pas oubliés et sont cœur de ce projet, avec des bâtiments éco-énergétiques et des initiatives de développement durable. Dans ce numéro de votre journal, nous explorons également l'utilisation de l'extranet locataire. Enfin, nous vous rappelons les consignes essentielles à suivre en cas d'incendie.

Nous vous souhaitons une agréable lecture !



Éric Maréchal
Président
de Mâcon Habitat



Karen Clivio-Fontany
Directeur Général
de Mâcon Habitat

DOSSIER

LA CONCERTATION COMMENCE À LA CHANAYE

Dans le cadre du projet de réhabilitation des immeubles 150/152 rue Frédéric Mistral et 11/12 Place Salvador Allendé, la concertation locative a démarré le 4 octobre dernier.



Dans le cadre de ce projet, les locataires sont consultés afin de recueillir leur avis sur les travaux proposés. En cas d'accord, les travaux débuteront au cours du 2^{ème} trimestre 2024 pour une durée de 24 mois.

QUELS SONT LES TRAVAUX PROPOSÉS ?

Trois grands types de travaux ont été présentés le 4 octobre.

Dans les logements. Il est prévu de :

- remplacer des portes intérieures endommagées et des portes palières
- remettre en peinture des plafonds et certains murs de WC et de salles de bain
- remplacer les sols souples dans les WC et les salles de bains

- ajouter des compléments de faïence dans les cuisines et les salles de bains
- remplacer des baignoires, lavabo et WC
- remplacer les tableaux électriques, des appareillages et points lumineux des logements pour mise en conformité
- remplacer des radiateurs et des sèche serviettes des logements
- remplacer des équipements de ventilation mécanique autoréglable
- remplacer des chauffe-bains par des modèles plus économes.

Dans les parties communes :

- remplacement des boîtes aux lettres, miroirs et corbeilles des halls d'entrée
- révision des portes de gaines techniques
- isolation thermique des plafonds

[...]



DE NOUVELLES AIRES DE JEUX

Depuis octobre 2023, les aires de jeux de Bioux (Square Vincent Auriol) et des Petites Perrières ont connu un lifting. Après la dépose et l'évacuation des jeux existants, le remplacement des sols souples très dégradés, les nouveaux jeux et structures ont pu être installés. Plus modernes, plus sécurisées, ces aires de jeux vont faire le bonheur et la joie des petits.



DOSSIER

- et murs intérieurs des locaux non chauffés
- remise en peinture des plafonds et des murs
- mise en place d'un nouveau revêtement de sol
- réparations ponctuelles de marches d'escaliers
- remplacement des luminaires
- remplacement de l'interphone par un visiophone GSM
- mise en place d'un écran d'affichage numérique
- remplacement des pompes de distribution de l'installation de chauffage
- désembouage du réseau de chauffage

Enfin pour la structure des immeubles :

- ajout d'une isolation thermique par l'extérieur en fibre de bois,
- application d'un enduit minéral et peinture des éléments en façades
- remplacement partiel des menuiseries extérieures (chambres et séjours)
- remplacement des ensembles portes d'entrées des immeubles et portes de service
- création de locaux extérieurs de rangement en structure métallique

- remplacement des lanterneaux de désenfumage en toitures

Des aménagements plus spécifiques sont aussi prévus :

- pour les immeubles 150/152 Rue Mistral : création de balcons, fourniture et pose de brise-vues et garde-corps sur les balcons créés



- pour les bâtiments 11/12 Place Allendé : transformation des balcons en loggias, création d'espaces végétalisés devant les loggias du rez-de-chaussée.



La concertation se terminera le 4 décembre 2023



POINT SUR LES DÉMOLITIONS

Les travaux de démolitions des bâtiments 69, 75 et 147 rue du Beaujolais se sont terminés en septembre 2023.

Le relogement des derniers habitants des bâtiments 115 et 141 Rue du Beaujolais est en cours pour une démolition prévue au cours de l'année 2024.

FOCUS

RÉSIDENTIALISATION DES SAUGERAIES : LES TRAVAUX ONT BIEN AVANCÉ.

Les travaux du chantier de résidentialisation des Saugeraies (10 au 28 boulevard des États-Unis) ont débuté le 3 juillet dernier.

Ils prévoient le réaménagement du stationnement, la requalification des pieds d'immeubles, la mise aux normes de l'accessibilité PMR et des accès pompiers et enfin la végétalisation des espaces résidentialisés .

Après l'abattage de certains arbres et la mise en place des protections des arbres conservés, le terrassement de la zone Sud a démarré avec la mise en place des fourreaux pour le nouvel éclairage.

La livraison est prévue pour fin novembre 2023.

Retour en images sur les travaux !



FOCUS

LE COMPTE EXTRANET : L'ADOPTER C'EST TOUT BÉNÉFICE !

Ce service vous offre de nombreux avantages. N'hésitez pas ! C'est simple, pratique et totalement gratuit !

En créant votre compte extranet locataire,

- vous retrouverez vos quittances, le solde de votre compte, vous pourrez mettre à jour votre attestation d'assurance, modifier vos coordonnées téléphoniques ou email...
- vous aurez accès à vos 12 derniers mois d'avis d'échéance sous format numérique pour les locataires prélevés avec un archivage gratuit
- vous pourrez payer en ligne votre loyer par carte bancaire accessible 7j/7- 24h/24 depuis n'importe quel appareil connecté

Pour créer votre espace personnel, c'est simple :

- ➊ Je me connecte www.macon-habitat.com et je choisis je suis locataire puis [> Accéder à mon espace personnel](#)
- ➋ Je clique sur "créer son compte personnel" et remplis le formulaire d'inscription en utilisant :
 - a- mon nom, mon prénom et ma date de naissance.
 - b- mon adresse mail (elle me servira d'identifiant pour les connexions suivantes)
 - c- mon numéro de locataire figurant sur mon avis d'échéance.
- ➌ Je reçois un mail pour valider la création de mon compte (je clique sur le lien pour finaliser la création de mon compte).

NOUVEAUTÉ : DORÉNAVANT, CHAQUE SIGNATAIRE DU BAIL PEUT CRÉER SON PROPRE COMPTE EXTRANET.



QUE FAIRE EN CAS D'INCENDIE DANS MON IMMEUBLE ?

Christophe Simon, Responsable du Pôle Proximité et Cadre de Vie, nous en parle.



Tout d'abord quelques rappels pour éviter un incendie.

Dans mon logement :

- je mets les allumettes et briquets hors de portée des enfants
- je ne surcharge pas les prises électriques
- je ne fume pas au lit, ni dans mon canapé
- j'éteins correctement et complètement ma cigarette, et surtout je ne jette jamais mes mégots par la fenêtre ou dans la poubelle
- Je n'encombre pas mon balcon : un mégot mal éteint suffit à déclencher un incendie !
- je n'utilise jamais de barbecue (gaz, charbon, électrique) : ils sont interdits
- je ne laisse jamais une bougie allumée sans surveillance

Dans les parties communes

- je n'abîme pas les équipements de sécurité (plans d'évacuation, indicateurs de sortie de secours...)
- je n'encombre pas les halls d'entrée, couloirs, paliers... pour faciliter l'intervention des pompiers et les évacuations d'urgence
- je ne stationne pas sur un accès réservé aux secours
- je ne stocke pas de matière dangereuse inflammable dans ma cave etc...

COMMENT RÉAGIR EN CAS D'INCENDIE ?

Si l'incendie prend naissance dans votre logement : vous devez évacuer rapidement les lieux pour éviter les risques d'intoxication.

Il faut fermer la porte de la pièce en feu et la porte d'entrée pour ralentir la propagation du feu. Sortez sans rien emporter avec vous. Pensez à alerter vos voisins.

- Vous devez sortir par l'issue la plus proche et surtout ne pas utiliser l'ascenseur

- Une fois à l'extérieur, pensez à contacter les pompiers

Si l'incendie s'est déclaré dans les parties communes :

- Il faut rester chez vous et fermer la porte de votre logement. Pour empêcher la fumée d'entrer, mouillez la porte et calfeutrez-la, en bas, avec un linge mouillé
- Retranchez-vous dans une pièce avec une fenêtre pour pouvoir signaler votre présence aux secours, sans l'ouvrir pour éviter d'attiser le feu.
- En cas de fumée dans la pièce : baissez-vous vers le sol et couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide.

RAPPEL

Pensez à votre détecteur de fumée : votre logement est équipé d'un détecteur de fumée qui émet une alerte en cas de fumée et/ou d'incendie. N'oubliez pas de vérifier son fonctionnement, de le dépoussiérer et de remplacer les piles si besoin.

LES NUMÉROS UTILES



Mâcon Habitat
211, rue Kennedy - CS 60311 - 71011 Mâcon Cedex.
Tél. 03 85 21 63 63 - e-mail : contact@macon-habitat.com
ISSN 1779-8914 - n° 73 - novembre 2023
imprimé sur papier 100% recyclé.

www.macon-habitat.com

Si vous vous interrogez sur vos charges ou tout autre sujet concernant votre logement, votre résidence, votre quartier... adressez vos questions à Mâcon Habitat soit par courrier postal, soit par courriel : communication@macon-habitat.com

Directeur de la publication & rédacteur en chef : Karen Clivio-Fontany - Rédaction, réalisation : B. Augros (Direction de la Communication Mâcon Habitat) | Crédits Photos : Mâcon Habitat - Istock - Freepik - Adobestock - Mairie de Mâcon

@ophmaconhabitat